



RÔLE DU TAC ET AUTRES GROUPES DE SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES CAMPS ET ENDROITS DE SURETÉ

Qui est le TAC?

Le "Treatment Action Campaign" (TAC) (campagne d'action pour le traitement) est une organisation dont la première responsabilité est de fournir aux personnes atteintes du VIH, à celles qui les soignent et à leurs familles, une information précise sur les médicaments et le traitement appropriés. Le TAC est impliqué dans des programmes d'éducation de communauté et tous plaidoyers et questions survenant en cas de violations des droits de l'homme.

Les principes selon lesquels opère le TAC:

Le TAC a pour but la promotion de la dignité et le droit à la vie selon la Constitution de l'Afrique du Sud. Il s'efforce de promouvoir l'équité sociale et tout autre droit de l'homme.

- Donner une voix aux personnes délocalisées, telle est la priorité du TAC. De même qu'assurer la liaison avec les représentants des groupes de réfugiés, où tous les efforts ont été fournis afin de transmettre leurs doléances et réclamations sans tenter de les influencer aucunement.
- Le TAC a pris une décision de principe : ce n'est pas le rôle de la société civile de s'occuper de réintégration, de rapatriement ou de relocalisation, et qu'elle doit (à l'aide des personnes délocalisées) forcer les corps nationaux et internationaux à s'acquitter de leur mandat. Le TAC a demandé à ce que le gouvernement cesse de déporter les ressortissants étrangers.
- L'UNHCR (L'Agence des Nations Unis pour les Réfugiés) a été appelé plusieurs fois afin d'aider les réfugiés et personnes déplacées, avec la coopération du Ministère de l'Intérieur.
- Là où les droits de l'homme ont été bafoués, le TAC a fait appel aux instances appropriées afin de rétablir la dignité et la sécurité de ceux affectés.
- Le TAC s'est efforcé d'opérer dans un cadre légal, et a lancé un appel afin que les normes appliquées dans les camps soient mises au niveau international.
- L'engagement du TAC est d'opérer dans un environnement de non-violence.

Ce qu'a fait le TAC durant la crise

- Pourvu approximativement R2 000 000 en aide humanitaire.
- Répondu aux questions légales en les référant aux hommes de loi travaillant dans ce domaine à Cape Town.
- Manifesté publiquement afin de sensibiliser les autorités et le public, fait passer des circulaires et organisé des manifestations au parlement et auprès des autorités provinciales.

- Occupé illégalement le centre administratif (municipal) en plaidant pour un abri adéquat.
- Tenu des salles à Khayelitsha de façon indépendante.
- Gardé la vedette dans les medias en prônant de meilleures conditions dans les camps, et invité la Ville et la Province de Cape Town à travailler ensemble à inaugurer des facilités et apporter aide et soulagement.
- Rencontré les dirigeants des communautés de réfugiés et présenté leurs doléances au cas par cas sans essayer de les influencer.

Ce que fait le TAC actuellement/Quelle direction prendre maintenant?

En ce moment, le TAC:

- Fait des évaluations de site dans le but de donner des informations précises en ce qui concerne l'aide à être apportée dans les camps.
- Détermine les besoins légaux en ce qu'il s'agit des documents des personnes déplacées.
- Demande au gouvernement de pourvoir aux besoins de ces personnes.
- Coordonne les efforts d'aide humanitaire dans le but de passer le relais aux autorités provinciales.
- S'est engagé à porter assistance lorsque nécessaire en gérant les besoins d'aide et de défense.